

DEC142338DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Ferrier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5199, intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5199, intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie, dont le directeur est Bruno Maureille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine Ferrier, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Ferrier, délégation est donnée à Mme Catherine Morel-Chevillet, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Ferrier et de Mme Catherine Morel-Chevillet, délégation est donnée à M. Jean-François Caro, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 26 septembre 2014

Le directeur d'unité
Bruno Maureille